

**MANIFESTEZ
-VOUS**



**LE DROIT DE MANIFESTER
EST FONDAMENTAL,
DÉFENDONS-LE.**

LIVRET D'ACTION MILITANT

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



LE DROIT DE MANIFESTER EST FONDAMENTAL, DÉFENDONS-LE

MANIFESTEZ-VOUS

LE DROIT DE MANIFESTER : UN PUISSANT LEVIER DE CHANGEMENT...

Tout au long de l'Histoire, les manifestations ont permis à des individus d'exprimer leur désaccord, leurs opinions et leurs idées, d'exposer les injustices et les abus, et de demander des comptes aux autorités.

Nous avons toutes et tous en tête des manifestations qui ont fait bouger les lignes et permis de grandes victoires pour nos droits humains : les mouvements contre l'apartheid de 1950 en Afrique du Sud, les soulèvements du Printemps arabe à partir de 2010, les manifestations en France pour le Mariage Pour Tous entre 2012 et 2013, les marches en Argentine pour le droit à l'avortement en 2019...

Ces dernières années, face aux inégalités grandissantes, aux discriminations persistantes, à l'urgence climatique, aux régimes autoritaires, aux crises de gouvernance et aux conflits armés, les mouvements de contestation se sont multipliés dans toutes les régions du monde.

Si vous aussi, vous pensez que le droit de manifester est un droit fondamental et pas un privilège, qu'il est gravement menacé, et qu'il est donc impératif et urgent de le défendre, alors *Manifestez-vous* et rejoignez la communauté de personnes mobilisées sur cette campagne !

... QUI FAIT FACE À UNE MENACE SANS PRÉCÉDENT.

Au lieu de répondre à ces préoccupations, les États ont durci leur approche du maintien de l'ordre et développé des restrictions de plus en plus sévères pour étouffer ces mobilisations collectives, considérées comme une nuisance : stigmatisation, harcèlement et criminalisation des personnes qui manifestent pacifiquement, recours illégal à la force et à des armes dangereuses, surveillance de masse, coupures d'Internet. La liste des restrictions injustifiées au droit de manifestation est longue, et leurs effets sont exacerbés pour les personnes discriminées qui subissent ces attaques de plein fouet.

UNE CAMPAGNE MONDIALE POUR UN PROBLÈME MONDIAL

Face à cette tendance mondiale alarmante, nous devons rappeler aux autorités que les manifestations pacifiques sont un droit, et non un privilège, que les États doivent respecter, protéger et faciliter.

Nous avons donc lancé la campagne « *Manifestez-vous* » afin de dénoncer les attaques généralisées contre les manifestations pacifiques, et de soutenir toutes celles et ceux qui osent descendre dans la rue et faire entendre leur voix, en France et dans le monde.

SOMMAIRE

1	
Introduction	p.4
2	
Le Mob Lab : les actions à mener pendant la campagne	p.5
3	
Questions/Réponses	p.9
4	
Le kit de communication :	p.11
<i>// Do's and don'ts sur les réseaux sociaux</i>	
<i>// Messages pour les réseaux sociaux</i>	
5	
L'appel mondial : armes à létalité réduite	p.13
6	
Les pétitions	p.14
7	
Exemple de communiqué de presse local	p.19
8	
Formation à la campagne	p.22

.1

INTRODUCTION

« *Manifestez-vous* » est la nouvelle campagne phare du mouvement. À l'instar des précédentes campagnes phares comme « *Brave* », il s'agit d'une campagne mondiale ambitieuse et prioritaire, menée à partir de juillet 2022 et pour une période de 4 à 5 ans, visant à mobiliser l'ensemble du mouvement Amnesty International pour réaliser des objectifs spécifiques de droits humains, tout en créant et en renforçant des mouvements.

4 OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

1. Les préjugés et la perception négative de l'opinion publique française sur les manifestants et sur les manifestations sont déconstruits, et une vision positive est rétablie.
2. Les lois et pratiques qui restreignent le droit de manifester en France et dans le monde reculent.
3. Les organisations et personnes, en particulier les plus exposées aux violations en France, sont formées, soutenues et accompagnées dans leur pratique du droit de manifester.
4. L'engagement des militants et sympathisants d'Amnesty International France est renforcé grâce à la campagne, et de nouveaux soutiens sont recrutés, ce qui améliore la diversité et l'inclusivité.

5 PAYS PRIORITAIRES (JUSQU'À FIN 2023)

Russie, Sénégal, Colombie, France et Chine

CIBLES POLITIQUES PRIORITAIRES

- // Les député-es de la majorité
- // Le ministère des Affaires étrangères

CIBLES ALLIÉES

- // Nos membres et militant-es
- // Associations et syndicats, acteurs des mouvements sociaux

CIBLES OPINION PUBLIQUE

- Les manifestant-es « désenchanté-es »
- Les médias mainstream et prescripteurs

2 AXES TRANSVERSAUX

Les personnes victimes de discriminations et d'inégalités fondées sur la race, le genre, l'orientation sexuelle, l'identité de genre, la religion, l'âge, le handicap, la profession ou le statut social sont plus souvent confrontées à des obstacles dans l'accès à leur droit de manifester. Elles font l'objet de restrictions plus sévères ou d'une répression plus brutale. L'**égalité des genres**, la **non-discrimination** et l'**intersectionnalité** seront donc des aspects centraux de cette campagne.

2 APPELS MONDIAUX

Pour un contrôle des armes à létalité réduite (mars – décembre 2023 : cf. page 15)

Pour l'interdiction de la reconnaissance faciale (à partir de 2024)

.2

LE MOB LAB : LES ACTIONS À MENER PENDANT LA CAMPAGNE.

ACTION PHOTO PANCARTE

DIFFICULTÉ



DURÉE



15 min ou +

PERSONNES



1 ou +

OBJECTIF ET MISE EN ŒUVRE

Pour montrer sa mobilisation dans la campagne « *Manifestez-vous* » et pousser les autres à faire de même !

Il s'agit de créer une pancarte (avec du papier, du carton...) avec un **message court et impactant**, et les hashtags **#Amnesty** et **#ManifestezVous**, puis de se prendre en photo en tenant la pancarte. Le mieux est de laisser place à l'originalité ! Cette photo peut ensuite être relayée sur vos réseaux sociaux, en n'oubliant pas le **@amnestyfrance** pour que nous puissions aussi la relayer si nous le pouvons. N'hésitez donc pas à nous l'envoyer également.

Exemple : dans le cadre de la mobilisation sur les armes à létalité réduite, vous pouvez vous prendre en photo avec un œil caché par un bandage, pour illustrer les graves conséquences que peut avoir l'utilisation de ces armes, en expliquant votre action dans le texte d'accompagnement.

MATÉRIEL

// Pancarte.

Si vous ne pouvez pas utiliser les réseaux sociaux, contactez-nous pour que nous la relayions pour vous à l'adresse mobilisation@amnesty.fr

ACTION STICKING

DIFFICULTÉ



DURÉE



5 min ou +

PERSONNES



1 ou +

OBJECTIF ET MISE EN ŒUVRE

Pour sensibiliser le public jusque dans les bars !

Cette action très simple consiste à coller des autocollants « **#Manifestez-vous** » dans tous les lieux fréquentés.

Ces autocollants ont pour but d'attirer la curiosité du grand public qui pourra chercher plus d'informations par la suite. Vous pouvez coller ces autocollants dans tous les endroits où les gens peuvent prendre le temps de s'arrêter : dans les bars, sur des panneaux d'affichage public, dans les toilettes de votre établissement scolaire ou autres structures de jeunes, etc.

Les autocollants peuvent être commandés sur le catalogue de matériel en ligne sur le site d'Amnesty.

MATÉRIEL

// Autocollants.

Pour toute question : mobilisation@amnesty.fr

RASSEMBLEMENT ŒIL CACHÉ

DIFFICULTÉ



DURÉE



30 min ou +

PERSONNES



5 ou +

OBJECTIF ET MISE EN ŒUVRE

Une action visuelle simple à mettre en place.

Cette action consiste à se réunir à plusieurs, avec le plus de personnes possible, et de se mettre en rangées avec un œil caché, pour faire référence aux éborgnements de manifestant-es. L'œil peut être caché avec la main ou avec un bandage/pansement. Ce rassemblement peut être fait dans un lieu symbolique ou sur une place passante. Une déambulation est aussi possible. Le but est de susciter la curiosité des passant-es en créant un effet visuel pour illustrer la dangerosité des armes à létalité réduite qui, utilisées de manière disproportionnée, peuvent causer des mutilations. Une personne peut distribuer des dépliants/faire signer la pétition à côté du rassemblement pour expliquer aux personnes autour.

Cette action doit être déclarée en préfecture ou à la mairie, en amont.

Une fois l'action déclarée, un événement Facebook peut être créé pour attirer plus de participants.

MATÉRIEL

// Pansements.

// Pétition.

// Dépliants.

Pour toute question : mobilisation@amnesty.fr

LE PORTE-VOIX

DIFFICULTÉ



DURÉE



15 min ou +

PERSONNES



2 ou +

OBJECTIF ET MISE EN ŒUVRE

Cette animation permet de rendre votre stand participatif. Il s'agit de faire construire un porte-voix en papier sur votre stand, qui pourra aussi être utilisé en manifestation.

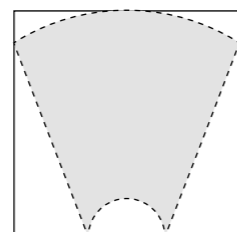
Prendre un côté du carré de papier, et faire une croix au milieu (à 38 cm). Avec une ficelle de 13 cm de longueur, tirez un arc de cercle avec le crayon en prenant comme centre le point que vous avez marqué.

Répétez l'opération à 76 cm. Reliez les extrémités des deux arcs de cercle.

Découpez la forme obtenue.

Roulez le porte-voix, collez et agrafez le carton.

Collez un autocollant de la campagne dessus.



MATÉRIEL

// Du papier cartonné de forme carré (76 cm).

// Un crayon à papier.

// De la ficelle.

// Une paire de ciseaux ou un cutter.

// De la colle, une agrafeuse ou du ruban adhésif.

Pour toute question : mobilisation@amnesty.fr

PRESSE LOCALE RÉGIONALE

DIFFICULTÉ



DURÉE



30 min ou +

PERSONNES



1 ou +

OBJECTIF ET MISE EN ŒUVRE

Donner de la visibilité à la campagne dans la presse.

Nombreu-ses sont les militant-e-s ayant tissé des liens avec certains acteurs de la presse locale.

Vous pouvez vous saisir d'un événement particulier (pour lesquels nous produisons des communiqués de presse locaux à vous envoyer) pour solliciter les journalistes près de chez vous et faire parler de la campagne dans la presse.

Vous pouvez également solliciter des radios locales et demander un entretien, ou vous exprimer sur la campagne.

Cette action nécessite une bonne connaissance des enjeux de la campagne. N'hésitez pas à nous contacter pour que nous puissions vous soutenir.

Si vous ne bénéficiez pas de réseau presse, nous pouvons également vous accompagner dans cette démarche, à votre demande.

Pour toute question : mobilisation@amnesty.fr

SOIRÉE QUIZZ

DIFFICULTÉ



PERSONNES



2 et +

OBJECTIF ET MISE EN ŒUVRE

La soirée QUIZZ permet d'informer et de sensibiliser un nouveau public sur la campagne « Manifestez-vous » en organisant une soirée participative et informative dans un espace convivial.

Il s'agit d'une activité participative où les militants animent un quizz dans un endroit choisi, comme un bar ou une structure sociale (MJC, foyer de jeunes travailleurs, etc.).

Les participant-e-s sont réparti-e-s par table d'au moins deux personnes, des feuilles et stylos ou bien une ardoise leur sont distribués. À l'aide d'un rétroprojecteur, les militant-e-s affichent les questions et laissent cinq minutes aux différents groupes pour proposer une réponse. Les réponses des participants sont données, table par table, en levant la feuille ou à l'oral. Une fois les propositions de réponse recueillies, les militant-e-s affichent la slide de réponse et argumentent.

Dans des lieux ouverts comme les bars, il est préférable de créer un événement Facebook pour annoncer la soirée.

MATÉRIEL

Vous trouverez un quizz à utiliser dans l'espace Militant, sur la page de la campagne.

Pour toute question : mobilisation@amnesty.fr

PROJECTION-DÉBAT

DIFFICULTÉ



PERSONNES



5 et +

OBJECTIF ET MISE EN ŒUVRE

Les cinés-débats et les expositions photos sont d'excellentes occasions pour sensibiliser sur une thématique et faire naître des échanges entre citoyens.

Dans le cadre de la campagne « **Manifestez-vous** », nous vous proposons :

// Le documentaire d'Amnesty International « *Présumé coupable* » sur la criminalisation des manifestant-es.

// Le documentaire « *Mon pays imaginaire* » de **Patricio Guzmán** sur les manifestations de masse au Chili en 2019.

// Le documentaire ARTE en 2 épisodes de Paul Moreira « *Au nom du maintien de l'ordre* ».

ÉTAPES CLÉS

1. Maîtriser la thématique présentée et disposer d'une solide argumentation (ex : Q&A de ce livret et dossier d'accompagnement du film).
2. Gérer la logistique de l'événement : réservation d'un lieu (cinéma ?), d'équipements, de matériel de visibilité et de sensibilisation, de films soutenus par Amnesty International ou de vidéos.
3. Prendre contact avec le service juridique (assurance, déclarations).
4. Trouver des intervenants compétents et définir avec eux la participation que vous leur demandez.
5. Faire la promotion de l'événement : les réseaux sociaux ainsi que les réseaux locaux sont de bons outils de communication.

Pour toute question : mobilisation@amnesty.fr

.3

QUESTIONS/RÉPONSES

Propos susceptibles d'être entendus au cours de vos actions publiques.

POURQUOI AMNESTY INTERNATIONAL FAIT DU DROIT DE MANIFESTER UNE CAMPAGNE PRIORITAIRE ?

D'une part, parce que les mouvements de contestations se sont largement multipliés ces dernières années, et d'autre part, parce que les logiques répressives se sont gravement intensifiées. Partout dans le monde, les États durcissent leur approche et s'attaquent de plus en plus violemment au droit de manifester pour empêcher ou écraser les mouvements de contestation et museler les opposants. L'espace civique est de plus en plus restreint. De la Russie à la France, de l'Iran au Maroc, de la Chine à la Thaïlande et au Sri Lanka, des États-Unis au Nicaragua et au Chili, du Sénégal au Zimbabwe, le droit de manifester n'a jamais autant été menacé qu'aujourd'hui. Amnesty International France lance donc cette campagne « *Manifestez-vous* » afin de dénoncer les attaques généralisées contre les manifestations pacifiques, et de soutenir toutes celles et ceux qui osent se dresser pour se faire entendre. Notre but est que chacun et chacune puisse mener des actions pacifiques et se faire entendre en toute sécurité sans répercussions, en France et dans le monde.

POURQUOI LE DROIT DE MANIFESTER EST-IL IMPORTANT ?

Il est important pour la population de pouvoir participer à des mouvements sociaux, assister à des rassemblements pacifiques et agir collectivement, non seulement pour exprimer son éventuel désaccord avec les politiques publiques et les pratiques de l'État, mais aussi pour lutter contre l'injustice et exiger le respect des droits humains. Les manifestations et les actions collectives font partie de la culture politique française depuis des siècles. Le droit de manifester est un droit fondamental, indispensable à la liberté d'expression, et à la possibilité de revendiquer ses opinions et ses droits. Selon le rapporteur spécial des Nations unies sur le droit de réunion pacifique et d'association, « *la capacité de se rassembler et d'agir collectivement est fondamentale pour le développement démocratique, économique, social*

et personnel, l'expression des idées et la promotion d'une citoyenneté engagée ». Les autorités ont pour responsabilité de protéger tous nos droits fondamentaux, y compris le droit de manifester.

POURQUOI CRITIQUE-T-ON TOUJOURS LA POLICE ?

Amnesty International travaille sur les droits humains et sur le Droit international relatif aux droits humains, qui régit les actions des États et des agents représentant les États, dont les policiers font partie. Notre mandat est d'aller voir ce que fait la puissance publique (État et agents de l'État), si elle respecte les droits internationalement reconnus, et c'est pour cela qu'on peut, dans certains cas, se focaliser sur les forces de l'ordre.

LES MANIFESTANTS AUSSI CAUSENT DES BLESSURES

En effet, certains manifestants peuvent être violents, et nous reconnaissons que le droit pénal réprime le fait de commettre des dégradations et des violences. Cependant, des violences sporadiques commises par un groupe de personnes ne doivent pas priver les autres manifestants de leur droit de manifester. La présence de ces groupes ou de ces individus ne doit pas inciter la police à limiter, interdire ou disperser l'ensemble du rassemblement. La police doit trouver des moyens de faciliter le déroulement du rassemblement de ceux qui souhaitent se réunir pacifiquement, et parallèlement empêcher d'agir ceux qui cherchent la violence. Dans tous les cas, les sanctions doivent rester proportionnelles à la gravité de l'infraction.

SOUTENEZ-VOUS TOUS LES TYPES DE MANIFESTANTS, Y COMPRIS CEUX QUI S'OPPOSENT À L'ARRIVÉE DES MIGRANTS, PAR EXEMPLE ?

Amnesty International défend le droit de manifester pacifiquement, qui est lié à la liberté d'expression, et qui doit être protégé quelles que soient les revendications, dans la mesure où celles-ci ne s'apparentent pas à des actes illégaux en droit international (appels à la haine, à la discrimination et à la violence).

KIT DE COMMUNICATION

DO'S AND DON'TS SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX

Objectif : Promouvoir vos actions en tant que groupes locaux et AJ, pour défendre le droit de manifester. Partager le contenu produit par Amnesty sur vos comptes personnels en lien avec la campagne « *Manifestez-vous* ».

DIFFUSER DES CONTENUS D'AIF

// Lorsque vous partagez un contenu sur vos réseaux sociaux, ajoutez une courte introduction.

// Respectez le positionnement d'Amnesty International, ne déformez pas les propos (astuce : reprendre les éléments de langage et les mots clés utilisés par l'organisation sur ses propres réseaux sociaux).

// Si vous avez un doute sur la pertinence de vos publications, n'hésitez pas à nous contacter.

INTERAGIR

// Répondez aux commentaires pertinents sur vos propres publications.

// Rendez-vous sur les comptes officiels d'Amnesty France pour répondre aux commentaires négatifs sous les publications : ça nous aidera à diffuser nos messages ! Vous pouvez aussi intervenir dans les commentaires pour alimenter des discussions pertinentes.

// *Don't feed the troll* : lorsque vous voyez qu'un dialogue est impossible avec un autre internaute (insultant par exemple), ne répondez pas.

PRODUIRE DES CONTENUS

// Promouvez vos actions sur les réseaux sociaux.

// Sur les photos : privilégiez des photos de qualité, veillez à bien ajouter le crédit des photographes lorsque vous n'êtes pas l'auteur de la photo ; pour les photos de personnes, veillez toujours à obtenir leur consentement éclairé avant de les partager. Si vous avez des questions à ce sujet, contactez-nous.

// Dans vos stories Instagram, n'oubliez pas le *storytelling*, c'est-à-dire raconter une histoire pour que vos abonné-es comprennent vos actions ou la situation (astuce : mettez-vous à la place de quelqu'un qui ne connaît absolument pas le sujet).

// Ne diffusez pas d'informations confidentielles obtenues lors de vos rendez-vous de plaidoyer. Cela risquerait de vous fermer des portes avec les personnes que vous rencontrez.

// N'utilisez pas trop de hashtags pour ne pas perturber la lecture, utilisez le hashtag **#ManifestezVous** et éventuellement quelques hashtags sur le sujet abordés.

// Sur Instagram, dans vos stories, taggez le compte Amnesty France (@AmnestyFrance). Cela nous permettra de les repartager.

// Faites attention à l'orthographe et veillez à utiliser l'écriture inclusive.

INTERPELLER/MOBILISER DES COMMUNAUTÉS

// Faites de la veille en identifiant des personnes influentes (types journalistes, sociologues, historien·nes, mais aussi mairies, établissements scolaires, associations, parlementaires, artistes ou influenceuses et influenceurs qui s'expriment sur le sujet) et envoyez-leur nos contenus. Exemple : dans les commentaires d'une vidéo ou d'un tweet, partagez le lien de la pétition.

// Cherchez des communautés sur des forums / sites pour commenter et alimenter en contenu (faites des captures d'écran pour nous les envoyer pour information).

ET LES BLACK BLOCS ALORS ?

Nous reconnaissons que certains manifestants peuvent être violents et nous ne nous opposons pas à ce que ces personnes soient sanctionnées, comme prévu par le code pénal. Cependant, des violences sporadiques commises par un groupe de personnes ne doivent pas priver les autres manifestants de leur droit de manifester. La présence de ces groupes ou de ces individus ne doit pas inciter la police à limiter, interdire ou disperser l'ensemble du rassemblement. La police doit trouver des moyens de faciliter le déroulement du rassemblement de ceux qui souhaitent se réunir pacifiquement, et parallèlement empêcher d'agir ceux qui cherchent la violence. Dans tous les cas, les sanctions doivent rester proportionnelles à la gravité de l'infraction.

LES FRANÇAIS SONT TOUT LE TEMPS EN TRAIN DE MANIFESTER : COMMENT POUVEZ-VOUS CONSIDÉRER QUE CE DROIT EST ENTRAVÉ ?

Que des personnes continuent à exercer leur droit ne signifie pas qu'il n'est pas entravé. Se faire arrêter, passer des heures en garde à vue, voire être poursuivi a un effet dissuasif. Cet effet dissuasif a été confirmé par plusieurs des témoins que nous avons interrogés, qui ont renoncé à aller manifester par la suite, ou qui y vont moins, en ayant peur. Certains refusent de se laisser impressionner, d'autres ont trop peur des conséquences d'une arrestation. Dans tous les cas, il est inacceptable qu'un droit fondamental soit menacé.

AMNESTY INTERNATIONAL A CONSTATÉ UNE RÉGRESSION DE L'ACCÈS À CE DROIT DANS LE MONDE. QUELLES SONT LES PRINCIPALES ENTRAVES ET MENACES À CE DROIT ?

La répression aggravée des manifestations dans le monde se constate à travers deux principales tendances : l'usage excessif et illégal de la force (durcissement du maintien de l'ordre, militarisation, utilisation d'armes à létalité réduite) et l'instrumentalisation de la loi pour criminaliser les manifestants (lois arbitraires ou trop vagues, états d'urgence, arrestations abusives). La technologie, et notamment la surveillance numérique de masse grâce aux techniques de reconnaissance faciale ou la fermeture d'Internet en temps de crises, peut également être utilisée comme un outil de contrôle ou de répression des manifestations. De nombreux États s'emploient également à développer et diffuser des discours de dénigrement et de stigmatisation des manifestants, afin de les présenter comme des individus violents et dangereux et donc de justifier la répression. Les personnes victimes d'inégalités et de discriminations – fondées sur la race, le genre, l'orientation sexuelle, l'identité de genre, la religion, l'âge, le handicap, la profession ou le statut social, économique, migratoire ou autre – sont par ailleurs davantage victimes de répression, alors même qu'elles ont souvent de plus grandes difficultés à pouvoir manifester.

EXEMPLES DE MESSAGES OU POSTS POUR LES RÉSEAUX SOCIAUX

Nous vous proposons des « publications types » qui peuvent vous guider pour communiquer sur vos réseaux sociaux. N'hésitez pas à les utiliser !

SUR TWITTER

Exemple de thread pour inviter les personnes à s'inscrire à la communauté de personnes mobilisées sur la campagne « *Manifestez-vous* » :

Tweet 1 : Parce qu'il permet de défendre tous nos autres droits, d'exprimer nos opinions, d'exposer les injustices et les abus, et de demander des comptes aux autorités, le droit de manifester est un droit FONDAMENTAL.

Tweet 2 : Pourtant, plutôt que de répondre aux revendications des manifestant-es, les États ont de plus en plus recours à la force et à des lois abusives pour contrôler, restreindre et réprimer ces mobilisations.

Tweet 3 : Aujourd'hui, le droit de manifester n'a jamais été autant menacé... Alors si vous aussi vous pensez qu'il faut agir, Manifestez-vous et rejoignez notre communauté de personnes mobilisées pour le défendre en France et dans le monde !

Ajoutez ici le lien vers la page d'inscription : <https://www.amnesty.fr/actions-soutien/manifestez-vous-pour-defendre-le-droit-de-manifester2>

SUR FACEBOOK

Exemple de post Facebook pour faire signer la pétition Colombie :

Recours excessif à la force, usage disproportionné d'armes à létalité réduite, actes de torture, violences sexuelles... En 2021, lors de la Grève nationale, la police nationale colombienne a violemment réprimé les personnes qui manifestaient. Pour que ces violations cessent, Manifestez-vous pour demander avec nous une réforme en profondeur de la police nationale !

Ajoutez ici le lien vers la pétition : <https://www.amnesty.fr/petitions/maintien-de-l-ordre-en-colombie-pour-une-reforme-de-la-police-nationale>

SUR INSTAGRAM

Exemple de post Instagram pour faire signer la pétition sur les armes à létalité réduite :

Gaz lacrymogènes, grenades explosives, matraques... bien que qualifiées d'armes à létalité réduite, elles peuvent blesser gravement voire tuer. Partout dans le monde, des milliers de manifestants pacifiques sont victimes d'un usage abusif de ces armes par la police. Malgré les risques, le commerce des armes à létalité réduite ne fait l'objet d'aucune réglementation mondiale. Ces armes, qui se retrouvent aux mains de forces de police abusives, ont causé des mutilations voire le décès de manifestant-es. Manifestez-vous et demandez avec nous le contrôle de la production et du commerce de ces armes dangereuses !

Ajoutez ici le lien vers la pétition : <https://www.amnesty.fr/petitions/pour-un-contrôle-des-armes-a-letalite-reduite-en-manifestation>

.5

L'APPEL MONDIAL : ARMES À LÉTALITÉ RÉDUITE

La campagne « *Manifestez-vous* » comprendra deux appels mondiaux. L'objectif de ces appels mondiaux est d'identifier et d'élaborer des revendications derrière lesquelles l'ensemble des sections puissent se ranger, et qui répondent aux objectifs de la campagne. Le premier appel mondial de la campagne a pour objectif général la mise en place de nouvelles normes internationales réglementant le transfert et le commerce d'équipements et d'armes à létalité réduite.

CONTEXTE

Partout dans le monde, la police et les forces militaires utilisent des gaz lacrymogènes, des balles en caoutchouc, du gaz de poivre et des matraques pour anéantir les manifestations pacifiques. Des milliers de manifestants ont subi des blessures graves qui ont changé leur vie, voire ont causé leur mort.

OBJECTIFS

Dans le cadre de la campagne « *Manifestez-vous* », un appel mondial a été mis en place par AI, en lien avec un réseau d'organisations de la société civile, pour inciter les gouvernements à soutenir la demande à l'ONU de la mise en place d'un traité mondial juridiquement contraignant pour réglementer le commerce des équipements de maintien de l'ordre, afin de s'assurer qu'il ne se retrouve pas entre les mains de forces de l'ordre abusives. Ce Traité aurait un double objectif :

- 1. L'interdiction pure et simple de la production et du commerce des outils dont le seul but est la torture** ou les mauvais traitements (exemple : matraques à pointes, entraves lestées pour les jambes, ceintures à impulsions électriques, etc.).
- 2. L'obligation de contrôle du commerce des équipements de maintien de l'ordre qui peuvent servir un objectif légitime mais qui sont susceptibles d'être utilisés pour infliger la torture ou d'autres mauvais traitements** (exemple : gaz de poivre, gaz lacrymogènes, matraques, balles de caoutchouc, etc.).

CALENDRIER

- 14 mars 2023**
Publication du rapport « *Mon œil a explosé - l'utilisation abusive des projectiles à impact cinétique dans le monde* » et mise en ligne de la pétition « Pour un contrôle des armes à létalité réduite en manifestation » (cf page 15)
- 20 mars 2023**
Mise en ligne du reportage « Armes de torture ou armes de maintien de l'ordre »
- Mai – décembre 2023**
Activités de mobilisation pour sensibiliser sur la dangerosité de ces armes et la nécessité de la mise en place de normes internationales pour encadrer leur production et leur commerce
- À partir de juin 2023**
Mise à disposition du documentaire ARTE de Paul Moreira « Au nom du maintien de l'ordre » pour l'organisation de projection-débat
- Juin 2023**
Temps fort de sensibilisation (informations à venir)
- Janvier 2024**
Assemblée générale extraordinaire de l'ONU à New-York à laquelle nous voudrions que la résolution pour l'adoption du Traité soit adoptée

LES PÉTITIONS

POUR UN CONTRÔLE DES ARMES À LÉTALITÉ RÉDUITE EN MANIFESTATION

p.16

JUSTICE POUR ZINEB REDOUANE : TUÉE PAR UNE GRENADE LACRYMOGÈNE, EN MARGE D'UNE MANIFESTATION

p.17

MAINTIEN DE L'ORDRE EN COLOMBIE : POUR UNE RÉFORME DE LA POLICE NATIONALE

p.18

LIBERTÉ POUR CHOW HANG-TUNG : EMPRISONNÉE POUR AVOIR RENDU HOMMAGE AUX VICTIMES D'UNE RÉPRESSION MEURTRIÈRE

p.19

LE DROIT DE MANIFESTER EST FONDAMENTAL, DÉFENDONS-LE

MANIFESTEZ-VOUS



Pétition adressée aux autorités françaises

À envoyer à : Amnesty International France
76, boulevard de la Villette
75940 Paris Cedex 19

POUR UN CONTRÔLE DES ARMES À LÉTALITÉ RÉDUITE EN MANIFESTATION

Dans le monde entier, des polices et des armées utilisent du gaz lacrymogène, des balles en caoutchouc, du gaz poivre, des matraques pour réprimer des manifestations pacifiques. Des milliers de manifestants ont subi des blessures graves qui ont changé leur vie, parfois causé leur mort.

Il pourrait s'agir de nos amis, de notre famille, de chacune et chacun d'entre nous.

C'est pour cette raison que nous plaidons activement pour qu'un traité mondial réglementant le matériel de maintien de l'ordre soit mise en place. Il pourrait empêcher de nouvelles victimes en permettant que ce matériel ne se retrouve pas aux mains de forces de police qui commettent des abus.

Nous avons besoin, sans attendre, d'un traité mondial fort et juridiquement contraignant qui régirait le commerce des équipements de maintien de l'ordre concernant les armes souvent utilisées pour limiter le droit de manifester pacifiquement. Manifester est un droit fondamental que toute personne doit pouvoir exercer sans peur de représailles.

	NOM, PRÉNOM	CODE POSTAL	SIGNATURE
1			
2			
3			
4			
5			
6			
7			
8			
9			
10			

Amnesty International France (AIF) traite les informations recueillies sur cette pétition de façon sécurisée afin d'interpeller les représentants des États à l'Assemblée générale des Nations unies et au Conseil des droits de l'homme. Le responsable de traitement des données est AIF, représentée par son Président, Jean-Claude Samouiller. Conformément aux réglementations en vigueur vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression, de restriction et d'opposition au traitement des données vous concernant. En signant cette pétition vous acceptez que vos données soient transmises aux représentants des États à l'Assemblée générale des Nations unies et au Conseil des droits de l'homme. Pour plus d'information sur le traitement de vos données, les mentions légales sont mises à votre disposition par nos équipes militantes.

Pour connaître la date de fin de cette pétition, veuillez-vous rendre sur amnesty.fr/actions-en-cours



JUSTICE POUR ZINEB REDOUANE : TUÉE PAR UNE GRENADE LACRYMOGÈNE, EN MARGE D'UNE MANIFESTATION

Zineb Redouane est décédée à l'hôpital le 2 décembre 2018, après avoir été touchée la veille par une grenade lacrymogène en plein visage, alors qu'elle essayait de fermer la fenêtre de son appartement du quatrième étage parce qu'elle était gênée par les gaz lacrymogènes utilisés par la police pour disperser deux manifestations qui passaient en bas de chez elle.

Zineb a été victime de l'utilisation irrégulière et dangereuse d'une grenade lacrymogène. Près de quatre ans plus tard, l'enquête sur sa mort est encore en cours et personne n'a été inculpé ni suspendu pour cet homicide. Sa famille attend toujours que justice soit rendue.

Madame le juge, Monsieur le juge, nous vous demandons que toute la lumière soit faite sur l'homicide de Zineb Redouane. Il est nécessaire de déterminer pleinement les responsabilités du policier qui a tiré la grenade et celles de sa hiérarchie. Je vous demande d'examiner tous les éléments existants avec l'attention qu'il se doit et, si les preuves sont suffisantes, de veiller à ce que tous les responsables présumés soient jugés dans le cadre de procédures respectant leur droit à un procès équitable.

Je vous prie d'agréer, Madame le juge, Monsieur le juge, l'expression de ma très haute considération.

	NOM, PRÉNOM	VILLE – CODE POSTAL - COURRIEL*	SIGNATURE
1			
2			
3			
4			
5			
6			
7			
8			
9			
10			

Amnesty International France (AIF) traite les informations recueillies sur cette pétition de façon sécurisée afin d'interpeller Mme Florence Lareal et M. Cédric Antoine, Juges d'instruction. Le responsable de traitement des données est AIF, représentée par son Président, Jean-Claude Samouiller. Conformément aux réglementations en vigueur vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression, de restriction et d'opposition au traitement des données vous concernant.

*En signant cette pétition vous acceptez que vos données soient transmises à Mme Florence Lareal et M. Cédric Antoine, Juges d'instruction. Pour plus d'information sur le traitement de vos données, les mentions légales sont mises à votre disposition par nos équipes militantes.



MAINTIEN DE L'ORDRE EN COLOMBIE : POUR UNE RÉFORME DE LA POLICE NATIONALE

Recours excessif à la force, usage disproportionné d'armes à létalité réduite, violences sexuelles et sexistes... la police nationale colombienne a durement réprimé les personnes qui manifestaient lors de la grève nationale de 2021. Personne ne devrait être arrêté, attaqué, torturé pour avoir manifesté. Nous demandons une réforme structurelle de la police nationale.

Le 28 avril 2021, des milliers de Colombiens sont descendus dans la rue pour revendiquer leurs droits dans le cadre d'une série de mobilisations suite à une proposition de réforme fiscale du gouvernement du président de l'époque, Iván Duque. Les forces de sécurité ont répondu par la force et ont gravement blessé des milliers de personnes et en ont tué des dizaines d'autre. Des armes létales ont parfois été utilisées et les armes dites à létalité réduite ont été utilisées de façon inappropriée : elles ont fait perdre la vue à plusieurs manifestant-e-s. La police colombienne a aussi infligé des violences sexuelles à des femmes et personnes LGBTI qui manifestaient pacifiquement.

Le gouvernement colombien doit mettre au point une réforme structurelle de la police nationale qui fasse de la protection et la garantie des droits humains le fondement de son action. Manifestez-vous en signant cette pétition pour appuyer notre demande internationale aux autorités colombiennes de réformer la police nationale. Manifester est un droit fondamental, défendons-le.

	NOM, PRÉNOM	CODE POSTAL	SIGNATURE
1			
2			
3			
4			
5			
6			
7			
8			
9			
10			

Amnesty International France (AIF) traite les informations recueillies sur cette pétition de façon sécurisée afin d'interpeller les représentants des États à l'Assemblée générale des Nations unies et au Conseil des droits de l'homme. Le responsable de traitement des données est AIF, représentée par son Président, Jean-Claude Samouiller. Conformément aux réglementations en vigueur vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression, de restriction et d'opposition au traitement des données vous concernant. En signant cette pétition vous acceptez que vos données soient transmises aux représentants des États à l'Assemblée générale des Nations unies et au Conseil des droits de l'homme. Pour plus d'information sur le traitement de vos données, les mentions légales sont mises à votre disposition par nos équipes militantes.



Pétition adressée à M. Paul Lam,
Ministre de la Justice de Hong Kong

À envoyer à : Amnesty International France
76, boulevard de la Villette
75940 Paris Cedex 19

LIBERTÉ POUR CHOW HANG-TUNG : EMPRISONNÉE POUR AVOIR RENDU HOMMAGE AUX VICTIMES D'UNE RÉPRESSION MEURTRIÈRE

Militante et avocate spécialiste des droits humains, Chow Hang-tung était vice-présidente de la Hong Kong Alliance, association aujourd'hui dissoute qui organisait depuis 30 ans la veillée annuelle à la bougie, en mémoire aux victimes de la répression de la place Tiananmen de 1989.

En 2020 et 2021, les autorités de Hong Kong ont interdit la veillée, en prétextant des raisons de santé publique dans le contexte de la pandémie de COVID-19. Le 4 juin 2021, Chow Hang-tung a encouragé des personnes, sur les réseaux sociaux, à commémorer les événements en allumant des bougies. Elle a été arrêtée le jour même pour avoir « fait de la publicité en faveur d'un rassemblement non autorisé ».

Chow Hang-tung purge actuellement une peine de 22 mois d'emprisonnement pour avoir rendu un hommage pacifique aux victimes d'une terrible répression. Elle encourt aussi une autre peine de prison parce qu'elle aurait, par ses actions totalement pacifiques, porté atteinte à la sécurité nationale.

Monsieur le Ministre, nous vous demandons de libérer immédiatement et sans condition Chow Hang-tung et d'abandonner toutes les charges retenues contre elle, car elle a été inculpée uniquement pour avoir exercé ses droits à la liberté d'expression et de réunion pacifique.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma très haute considération.

	NOM, PRÉNOM	VILLE – CODE POSTAL - COURRIEL*	SIGNATURE
1			
2			
3			
4			
5			
6			
7			
8			
9			
10			

Amnesty International France (AIF) traite les informations recueillies sur cette pétition de façon sécurisée afin d'interpeller M. Paul Lam, Ministre de la Justice de Hong Kong. Le responsable de traitement des données est AIF, représentée par son Président, Jean-Claude Samouiller. Conformément aux réglementations en vigueur vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression, de restriction et d'opposition au traitement des données vous concernant.

*En signant cette pétition vous acceptez que vos données soient transmises à M. Paul Lam, Ministre de la Justice de Hong Kong. Pour plus d'information sur le traitement de vos données, les mentions légales sont mises à votre disposition par nos équipes militantes

EXEMPLE DE COMMUNIQUÉ DE PRESSE LOCAL

Objectif : Vous pouvez utiliser ce modèle de communiqué de presse pour toutes vos actions menées localement. Complétez-le avec les informations nécessaires sur vos événements et actions, et les informations et contacts de votre groupe ou antenne jeunes.

Pour toute question, contactez le service presse : vtardivel@amnesty.fr

LE DROIT DE MANIFESTER EST FONDAMENTAL, DÉFENDONS-LE

MANIFESTEZ-VOUS

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



Communiqué de presse

Pour toute demande d'interview ou d'information,
merci de contacter au service presse
Veronique Tardivel / vtardivel@amnesty.fr
01 53 38 65 41 / 06 76 94 37 05

INVITATION PRESSE / TYPE D'ÉVÉNEMENT
NOM DU GROUPE

LE 1^{ER} MAI, AMNESTY INTERNATIONAL CÉLÈBRE LE DROIT DE MANIFESTER

« *Les êtres humains naissent libres et égaux en droits. Et le demeureront grâce à la rue.* »

C'est le message qui sera porté par Amnesty International France à l'occasion des marches prévues ce 1^{er} mai. Alors que des milliers de manifestants défilent dans les villes de France, les militants des groupes de Marseille, Strasbourg et Paris réaliseront une action de sensibilisation pour la défense du droit de manifester en lien avec la campagne mondiale « **Manifestez-vous** ». Aux abords des cortèges, un immense visuel sera déployé pour rappeler que les principales victoires pour la défense de nos droits ont été gagnées grâce à la mobilisation citoyenne. La présence de nos militants est aussi une invitation pour les manifestant-e-s à venir s'informer sur leurs droits et les actions à mener ensemble pour les protéger.



« Cette date symbolique du 1^{er} mai est l'occasion de célébrer le droit de manifester comme un droit fondamental et un puissant levier de changement. » – Jean-Claude Samouiller, président d'Amnesty International France

Les militants du **NOM DU GROUPE**
vous invitent à venir les rencontrer
DATE / HEURE / LIEU

Des interviews sont possibles.
Contact pour toute demande media : **NOM + TEL / MAIL**

En ces temps où le droit de manifester est de plus en plus menacé, et face à l'urgence de la situation, il est important de se mobiliser et de défendre ce droit fondamental. Rejoignez-nous pour faire entendre votre voix, rester informés sur nos actions et soutenir notre campagne « *Manifestez-Vous* ».

VISUEL + LEGENDE

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

À paraître en mai :

// Un nouveau rapport qui présentera une analyse des diverses crises et enjeux qui sont à l'origine des nombreux soulèvements actuels dans le monde ;

// Une enquête qui revient sur les récentes entraves au droit de manifester en France

Publiés récemment :

// **FOCUS** Maintien de l'ordre : ces armes dangereuses utilisées dans les manifestations : <https://www.amnesty.fr/liberte-d-expression/actualites/maintien-de-l-ordre-ces-armes-dangereuses-utilisees-en-manifestation>

// **RAPPORT** « *Mon œil a explosé* » : l'utilisation abusive des projectiles à impact cinétique dans le monde <https://www.amnesty.org/fr/latest/news/2023/03/global-dozens-killed-and-thousands-maimed-by-police-misuse-of-rubber-bullets/>

// **VIDÉO** Armes de torture ou armes de maintien de l'ordre ?
<https://www.youtube.com/watch?v=yw3UmynOhq8>

// **ACTUALITÉ** Maintien de l'ordre : ces armes dangereuses utilisées dans les manifestations <https://www.amnesty.fr/liberte-d-expression/actualites/maintien-de-l-ordre-ces-armes-dangereuses-utilisees-en-manifestation>

// **RÉACTION** Armes utilisées par la police française à Sainte Soline
<https://twitter.com/amnestyfrance/status/1640761709945126913>

// **ACTION** Pour un contrôle des armes à létalité réduite en manifestation
<https://www.amnesty.fr/petitions/pour-un-contrôle-des-armes-a-létalité-réduite-en-manifestation>

// **CAMPAGNE / RAPPORT** « *Manifestez-vous* »
<https://www.amnesty.fr/dossiers/droit-de-manifester-dans-le-monde>

// **FRANCE / AFFAIRE ZINEB REDOUANE** Zineb Redouane, tuée par un tir de grenade lacrymogène
<https://www.amnesty.fr/personnes/zineb-redouane-violences-policières-tuée-a-sa-fenêtre-par-une-grenade-lacrymogène>

AMNESTY INTERNATIONAL FRANCE – Service Presse – 01 53 38 65 41 / 06 76 94 37 05 - vtardivel@amnesty.fr

Créée en 1961, Amnesty International est un mouvement mondial et indépendant de plus de 10 millions de membres et sympathisants qui œuvrent pour le respect, la défense et la promotion de tous les droits inscrits dans la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948. Amnesty International a reçu le prix Nobel de la paix en 1977. La section française (AIF) a été créée en 1971. Son financement repose sur la générosité du public (200 000 donateurs), sur les ventes de produits de soutien et les cotisations de près de 120 000 membres. AIF est agréée par le Comité de la charte du don en confiance.

www.amnesty.fr - @amnestypresse - Agir - Faire un don

FORMATION À LA CAMPAGNE

Parmi l'offre des formations régionales des militant-es avec le réseau des formateurs et formatrices régionaux-ales, une des formations pour approfondir des thématiques ou des campagnes est consacrée à la campagne « *Manifestez-vous* ». Depuis janvier 2023, 13 sessions de formation ont déjà été programmées et 6 sont prévues prochainement.

OBJECTIFS

// S'approprier la campagne mondiale « *Manifestez-vous* », en comprendre les enjeux pour la porter au mieux ainsi que pour réaliser des actions militantes efficaces.

// Appréhender les objectifs, les cibles et les alliés de cette campagne.

// Intégrer les messages clés et argumentaires, pour pouvoir y prendre part activement.

PROGRAMME

// Présentation de la campagne : contexte, objectifs, cibles, temps forts et actions à mener.

// Ateliers d'appropriation pour mener à bien des actions publiques de sensibilisation, de plaidoyer local et d'éducation aux droits humains sur le thème.

ANIMATION

Vos formateurs et formatrices de région.

PUBLIC

// Tout membre d'Amnesty International France, qu'il appartienne à une structure locale ou pas.

// Tout membre de structure locale, qu'il soit membre d'Amnesty International France ou pas.

EFFECTIF

À la discrétion de la formatrice ou du formateur de région.

DATES

Sur demande en région.

DURÉE

Entre 4h à 8h.

LIEU

// Dans les régions : pour programmer une formation près de chez vous, contactez votre formatrice ou formateur de région.

// Des parcours de formation à distance sont susceptibles d'être mis en place dans le courant de l'année, animés par un collectif de formateurs régionaux.

Pour toute question au sujet de cette formation, vous pouvez contacter le service Formation des militants : formation@amnesty.fr

Nous sommes plus de 10 millions de personnes à nous battre partout dans le monde pour faire respecter les droits humains.

Notre collectif est une force qui donne de l'impact à notre action. Ensemble, nous menons des combats et remportons des victoires pour faire cesser les violations des droits humains et faire progresser la justice.

Notre force, c'est aussi notre impartialité et notre indépendance vis-à-vis de toute tendance politique, de tout intérêt économique et de toute croyance religieuse. Notre indépendance est aussi financière : elle assure notre liberté d'action.

REJOIGNEZ-NOUS.



ON SE BAT ENSEMBLE, ON GAGNE ENSEMBLE.

